

VOS RENDEZ-VOUS !

RENCONTRES PRES DE CHEZ VOUS

Seront présents ou représentés au Comité de Quartier de l'Hommelet, dans une ambiance conviviale, les listes suivantes :

- vendredi 5 mars à 14h : liste Jean-Paul Delevoye (UMP)
- lundi 8 mars à 19h : liste Jean-François Caron (Les Verts)
- mardi 9 mars à 18h : liste Alain Bocquet (PCF)
- lundi 15 mars à 18h : liste Nicole Baudrin (LO-LCR)
- jeudi 18 mars à 19h : liste Valérie Létard (UDF)
- vendredi 19 mars à 18h : liste Daniel Percheron (PS)

Les rencontres ont lieu au
Comité de Quartier
de l'Hommelet

222, avenue des Nations Unies
59100 Roubaix
(voir plan ci-contre)



- Une boisson sera offert à chaque participant •

Renseignements

Comité de Quartier de l'Hommelet
222, avenue des Nations Unies
59100 Roubaix

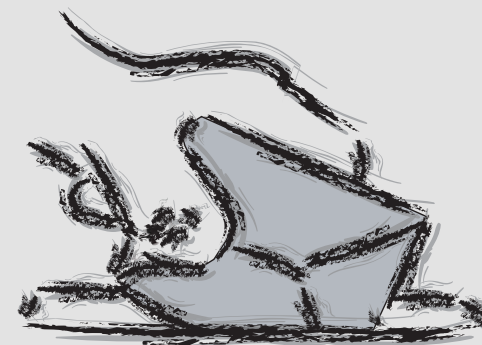
téléphone : 03 20 73 19 17
<http://www.hommelet.com>

ÉLECTIONS 2004
À L'HOMMELET

ELECTIONS RÉGIONALES MARS 2004

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE L'ABSTENTION

64% d'abstention en 2002, c'est le record régional au coeur du quartier. Le 21 et le 28 mars 2004, faites bouger l'Hommelet !
Votez c'est un devoir citoyen !



JE PENSE DONC JE VOTE

Venez rencontrer vos candidats !*



*près de chez vous !

Elections Régionales - quelques informations...

On vote :

- Pour élire les conseillers régionaux qui élitent à leur tour un président pour six ans
- Suffrage universel direct, au scrutin de liste à deux tours : les 21 et 28 mars 2004

1) Les compétences de la Région

Par "compétences", il faut entendre les différents secteurs d'intervention qui ont été attribués par la loi à la Région. Ces différents domaines ont progressivement évolué en dix ans, contribuant à la reconnaissance de la Région dans le paysage administratif de la France. On peut schématiquement distinguer deux blocs de responsabilités où la Région intervient soit seule, soit en partenariat avec les autres collectivités:

- **éducation et formation des hommes** : construction et rénovation des lycées et établissements d'enseignement secondaire, entretien, équipement et fonctionnement ; formation professionnelle et apprentissage

- **aménagement du territoire** (compétence générale par laquelle la Région intervient avec l'Etat ou d'autres collectivités) : planification et développement économique, transports et infrastructures, urbanisme et logement, environnement, culture et recherche, action sociale et santé.

Avec la loi sur la décentralisation, les compétences de la Région vont s'élargir !

2) Le fonctionnement du conseil régional

113 conseillers régionaux composent l'assemblée régionale du Nord-Pas de Calais. Ils se répartissent en groupes politiques.

La séance plénière, qui réunit l'ensemble de

l'assemblée, fait des choix pour la région, en fonction des compétences voulues par la loi et des initiatives qu'elle entend soutenir.

Elle est chargée de voter le budget en équilibre, doit approuver le compte administratif et règle par ses délibérations les affaires régionales. Elle émet aussi des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement de la région. Elle est amenée, une fois par an, à apprécier les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat d'intérêts régionaux ou départementaux.

Enfin, le conseil régional concourt à l'élaboration du Plan régional. Chaque année, le préfet de région lui rend compte de l'exécution du Plan dans sa région. Les observations du préfet sont transmises au gouvernement.

Pour organiser ses travaux, elle s'appuie sur la commission permanente et sur dix commissions thématiques.

3) règlement de l'assemblée

Dans le mois qui suit son renouvellement, le conseil régional établit son règlement intérieur, qui fixe l'organisation et le fonctionnement interne de l'assemblée.

Le siège du conseil régional est l'Hôtel de Région. Il doit être réuni au moins une fois par trimestre.

Des circonstances particulières peuvent amener le Bureau ou un tiers au moins des membres du conseil régional à obtenir une réunion sur un ordre du jour déterminé. Des réunions exceptionnelles peuvent également être organisées par décret.

Les séances de l'assemblée régionale sont publiques, sauf si le conseil en décide autrement.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Il ne peut y avoir délibération que si la majorité absolue des membres en exercice est présente. Les décisions et les avis du conseil régional sont publiés dans un recueil des actes administratifs et affichés au conseil régional.

4) le conseiller régional

Il exerce son mandat pendant six ans, participe aux assemblées plénières et aux commissions de l'assemblée régionale. Par ailleurs, il a un rôle de représentation du conseil régional dans de nombreux organismes comme les conseils d'administration de lycées d'enseignement secondaire. Cette tâche de représentation souvent lourde est, en contrepartie, un bon moyen de connaître les problèmes de la région et d'être à l'écoute de la population à laquelle il est amené à rendre toute sorte de services. Grâce à cette participation à diverses assemblées, soit à titre collégial soit à titre individuel, le conseiller régional est une personnalité locale importante.

Les droits des conseillers régionaux sont assurés sur le plan de l'expression. La parole ne peut lui être refusée quand elle est demandée pour une motion d'ordre du jour, de priorité, pour fait personnel, rappel au règlement ou à la question en discussion.

Le statut prévu pour les conseillers régionaux depuis 1992 leur permet d'obtenir de leur employeur du temps pour se rendre et participer aux réunions. Ils bénéficient également d'un crédit d'heures trimestriel. La protection de leurs droits professionnels est assurée. Leur réintégration ou leur reclassement dans l'emploi est de droit.■

**Le Comité de Quartier
de l'Hommelet
vous invite
à rencontrer
vos candidats !**

Madame, Monsieur,

**Les 21 et 28 mars prochains,
nous allons voter pour la Région.**

**Lors de la dernière consultation,
le quartier de l'Hommelet a battu
le record de l'abstention : entre
61% et 64% des gens du quartier
ne sont pas allés voter.**

**Le Comité, association autonome
qui agit dans le cadre de la parti-
cipation et de la citoyenneté,
vous invite à rencontrer les can-
didats lors de réunions dans
notre local à partir du 5 mars
2004 (voir au verso).**

**Venez poser vos questions aux
candidats ! Quel est leur pro-
gramme, pourquoi ils se présen-
tent, comment cela va vous aider
au quotidien : c'est l'occasion
d'exprimer vos attentes directe-
ment !**

■ **L'Equipe du Comité de Quartier**